

Formulaire de demande d'une prime communale 'maillage écologique'

Le présent formulaire concrétise la possibilité de solliciter une prime 'maillage écologique' telle que définie dans le règlement communal du 01 juin 2022 relatif au soutien technique et financier pour le renforcement du maillage écologique local sur terrains privés.

I. Demandeur(s) :

1) Personne physique

Nom et prénom :

Date de naissance :

Domicile :

Téléphone :

Adresse mail : @

OU

2) Personne morale

Dénomination :

Numéro B.C.E. :

Siège social :

Nom et prénom du (des) représentants(s) :

Téléphone :

Adresse mail : @

II. Localisation du terrain pour lequel la prime est demandée

Adresse : à 5030 GEMBOUX.

Numéro cadastral :

II. Coordonnées bancaires du compte sur lequel verser la prime

IBAN :

BIC :

Titulaire du compte :

IV. Documents à joindre en annexe

- preuve de l'octroi d'une prime régionale pour des plantations réalisées sur le terrain du demandeur par application de arrêté du Gouvernement wallon du 08 septembre 2016 relatif à l'octroi de subventions pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger et d'alignement d'arbres ainsi que pour l'entretien des arbres têtards.

VII. Déclaration sur l'honneur

En signant ce document je reconnais avoir pris connaissance du règlement communal de la Ville de Gembloux relatif au soutien technique et financier pour le renforcement du maillage écologique local sur terrains privés et des conditions à l'octroi d'une prime communale 'maillage écologique'.

Je déclare sur l'honneur que je n'ai pas de dette fiscale auprès de la Ville de Gembloux.

Fait à le,

Signature(s) du (des) demandeur(s) :

.....

Protection des données à caractère personnel : Les données vous concernant sont traitées par la Ville de Gembloux afin de répondre à votre demande de prime. Elles font également l'objet d'un traitement à des fins statistiques, duquel aucune donnée identifiable ne ressort. Aucune données ne sont partagées avec des tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans dans le logiciel de gestion à partir de la date d'introduction de votre demande. La commune est cependant tenue d'archiver les pièces justificatives durant une période de 30 ans, mais dont l'accès est strictement limité. Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification de vos données en envoyant un mail à julien.legrand@gembloux.be ou en adressant un courrier à l'administration à l'adresse Parc d'Epinal, 2 à 5030 Gembloux.

A remplir par la Ville :

- Le service taxe, en la personne de, confirme que le demandeur n'a pas de dette fiscale auprès de l'administration.